



Email : ms.esmeralda@proximus.be

Un batelier en Garde à Vue

Notre confrère Gérald DARTHOIS, du convoi Priscillia/Jessy, a très mal vécu de se faire « caillasser » en passant sous le pont SNCF d'ESBLY (bief de Meaux), ce 31 Mai 2012. Ce n'est pas la première fois que cela se produit au même endroit, et il est vrai que cette pratique se généralise un peu partout sur nos canaux et rivières. Malheureusement, les forces de police, quand on arrive à les joindre, ne se précipitent pas sur les lieux, et ces actions dangereuses restent toujours impunies. Gérald en a encore fait l'expérience amère : son appel à la gendarmerie est resté sans suite.

Parvenu le soir à son port de chargement, il est revenu le lendemain matin sur place, supposant que le gamin qu'il avait clairement aperçu fréquentait l'établissement scolaire voisin de ce pont. Quelle ne fut pas sa surprise, en arrivant, de trouver le même jeune qui balançait les cailloux du ballast sur un bateau qui passait avalant sous le pont.

Révolté, il s'est précipité sur lui et au lieu de le saisir et de l'emmener tout droit aux gendarmes, il l'a giflé et touché avec une batte de baseball qu'il avait eu la mauvaise idée d'emporter...le mal était fait et les regrets ne servent à rien ! Le gamin a eu une blessure à l'arcade sourcilière, rien de trop grave heureusement, mais suffisamment pour que la gendarmerie (arrivée immédiatement sur les lieux cette fois !) emmène notre confrère en garde à vue.

La Glissoire, prévenue par d'autres bateliers a pris contact avec Laurence, son épouse et lui a conseillé un avocat qui, prévenu Samedi matin à 8h, s'est précipité au tribunal de Meaux pour l'assister à l'audience : Gérald s'en sort avec une condamnation de 2 mois avec sursis et 500 euros d'amende...ouf ! **IL RISQUAIT JUSQU'À 5 ANS FERME ET 75 000 € D'AMENDE.**

ATTENTION A NOS REACTIONS SANGUINES !

Nous l'avons tous vécu : une volée de cailloux qui tombent sur le bateau, ou quelques bonnes pierres qui peuvent faire beaucoup de mal en arrivant sur la tête de quelqu'un, qui peuvent passer au travers d'un claire voie et tuer un gosse...On sait tous la colère qui nous prend chaque fois, l'envie de sauter à l'eau et d'aller corriger les gamins...On sait tous la hargne que ça nous donne de constater notre impuissance et la révolte de constater l'absence de réactions policières...Mais tout cela ne doit pas nous conduire à réagir violemment : on a tous été des gamins et tous fait notre lot de « conneries » sans mesurer les risques que l'on créait aux autres !

Cela ne veut pas dire que l'on doit accepter les jets de Pierres et tendre le dos, bien au contraire. Mais comment faire pour tenter de réduire ces jeux dangereux de petits délinquants en herbe qui ne mesurent pas la gravité de leurs gestes ? La Glissoire a pris contact avec le Directeur Général de VNF, Mr Papinutti, et il a été convenu que nous allions ensemble mener une action auprès de l'école d'ESBLY pour proposer de faire découvrir aux gamins la réalité de la présence d'une famille à bord.

Nous allons travailler à mener cette action pédagogique en lien avec la Gendarmerie si elle le souhaite et nous solliciterons les médias pour porter le message bien au-delà d'Esbly : nous avons tout à gagner en réagissant de façon positive, nous avons tout à perdre à nous isoler dans la violence !

J'APPELLE TOUS LES BATELIERS A GARDER BIEN EN TÊTE QU'ILS PEUVENT BRISER LEUR PROPRE VIE A SE LAISSER EMPORTER PAR LA COLERE... même si cette colère est compréhensible !

Si vous avez été victime d'un caillassage ces derniers temps, envoyez à La Glissoire par Mail : syndicat.laglissoire@gmail.com; ou par courrier à: Syndicat La Glissoire – BP 1 - 77130 MAROLLES SUR SEINE, un bref résumé de ce qui s'est passé :

Votre Nom – Nom du Bateau – lieu de l'incident – date – avez-vous appelé la police ? Quel numéro ? Avez-vous prévenu VNF ? à quel endroit ? Avez-vous eu des dégâts ? Y a-t-il eu une suite ? Avez une photo de dégâts visuels, envoyez la !

Désormais, si vous êtes encore victime de cela, donnez nous l'information

Et écrivez au Procureur de la République du lieu pour déposer une plainte

Et au Préfet pour l'informer:

Le recommandé avec accusé de réception s'impose !